



## COMPTE-RENDU DU C.A. – N° 2 du 10-04-2024

Le CA s'est réuni le 10 avril 2024 à 18 h à la salle des associations de François

**Présents :** Christian Schmitt - Martial Devaux - Marc Emch - Yves Balanche - Richard Stemmer - Patrick Jeannin - Fred Pagnot

**Absents Excusés :** Didier Paillard

**Invité :** Christian Bourgon

### **Ordre du jour :**

- 1 - Bilan financier soirée cabaret
- 2 - Approbation de la direction des impôts pour notre demande de rescrit fiscal
- 3 - Calendrier et demande de concerts
- 4 - Organisation soirée d'été et date retenue
- 5 - questions diverses

### **Bonjour à Tous**

#### **1- Bilan financier soirée cabaret**

Voici le tableau présenté par Marc, le coût de notre soirée s'élève à **2798,40** euros pour la Débandade, mais il faut en déduire **400 €** pour le solde des boissons restantes (crémant, vin rouge, et bière).

Résultat net 2398,40 €

Ce résultat correspond en tout point au budget que le CA avait prévu pour cette soirée et à ce titre le Président nous rappelle que ce moment, de détente bien mérité pour chacun d'entre nous, n'avait pas de but mercantile.



## PROCÉDURE - Déclaration des frais de déplacement

Cette procédure ne concerne que les choristes qui souhaitent défiscaliser leur frais de déplacement durant une prestation bénévole (concert au profit d'une association caritative...).

Les choristes qui peuvent en bénéficier doivent être imposable sur le revenu.

Le choriste bénévole qui utilise son véhicule personnel pour se rendre à la manifestation se fera systématiquement connaître auprès du CA.

1- le document "Déclaration des frais engagés" sera rempli par le choriste et signé, puis sera remis en fin d'année calendaire au CA.

2- à réception du document, l'association établira un reçu qui sera remis au choriste lequel pourra reporter la somme sur la déclaration des revenus (case 7UF).

Le choriste bénévole fournira une copie de tous les tickets de péage avec le document de déclaration des frais engagés (1)

Pour le calcul des frais kilométrique, le choriste se basera sur le barème 2023 établi en fonction de la puissance fiscale de son véhicule.

- 3 CV :  $d \times 0,529$
- 4 CV :  $d \times 0,606$
- 5 CV :  $d \times 0,636$
- 6 CV :  $d \times 0,665$
- 7 CV :  $d \times 0,697$

### Exemple :

Trajet de 100km pour se rendre à Belfort depuis le domicile avec le ticket de péage à 6,80€.

Véhicule 5CV :  $((100 \times 0,636) \times 2) + (6,80 \times 2) = 140,80€$

Le choriste reportera ce montant en dernière colonne "Montant des frais engagés".

En fin d'année, l'association remettra au choriste le reçu fiscal de la somme totale des frais annuels engagés.

Tous les documents seront enregistrés au niveau de l'association.

Remarque : la réduction d'impôt sera de 66% des frais engagés.

## Déclaration de frais engagés dans le cadre d'une activité bénévole

Bénévole :

Nom, prénom :

.....  
Adresse :

.....  
Véhicule utilisé :

Marque ..... N° immatriculation : .....

Je certifie avoir utilisé mon véhicule personnel lors des déplacements dont les caractéristiques sont précisées ci-dessous et inhérents à ces déplacements.

**Je déclare renoncer au remboursement des frais, engagés dans le cadre de mon activité bénévole, au profit de l'association "Chœur d'hommes de FRANÇOIS - LA DÉBANDADE"**

La présente déclaration est établie en vertu des dispositions de l'article 200 du CGI.

Date	Objet (réunion, intervention, représentation, match, manifestation, etc...)	Lieu, trajet, itinéraire	Distance totale parcourue	Montant des frais engagés
<b>Total des frais engagés sur la période</b>				

Fait à ..... le ..... 201\_

Signature

### **3 – Calendrier et demandes de concerts**

Les organisateurs de la cavalcade de St Fergeux proposent un concert sur char à la Débandade, avec bien sûr fabrication du char en question par nos soins  
La réponse du CA est non à l'unanimité

**Mr** le Maire de Vieilley – Octobre Rose

Demande de concert le 18 Octobre 2024 à l'église.

Une fiche d'inscription passera parmi vous lors de la répétition du mercredi 24 avril  
Souhaitons que les pupitres soient complets.

Banque alimentaire

Demande de concert entre fin janvier et 22 février 2025. A la Rodia ou St Louis de Montrapon

Date et lieu à définir

Ecole Valentin

Demande de concert le 15 Décembre 2024

Engagement pris pour la location gratuite de la salle des fêtes de notre soirée de gala  
Le chœur devrait être au complet.

Les heures de concert restent à définir

### **4 – Repas d'été**

La date retenue est le Samedi 6 Juillet.

Petite nouveauté au programme, on se retrouverait à partir de 14 heures/14h30 chez Richard et Martine pour une partie de pétanque et un jeu de piste ou autres idées à creuser

Pour la soirée apéro, vins et boissons offert par la Débandade et pour le repas l'idée d'un barbecue accompagné de salades diverses, fromage et dessert est à l'étude, nous reviendrons vers vous pour plus d'infos .

### **5 – Questions diverses**

Un budget est sollicité de la part d'un choriste pour des plaques aimantées, sérigraphies  
Au logo de la Débandade qui pourraient être apposées sur les voitures lors de déplacement pour nos concerts et autres (250/300€ environ)

Cette demande ne fait pas l'unanimité et une autre proposition de banderoles au logo du chœur, qui pourraient être posées dans un carrefour comme par exemple pour signaler notre concert à Consolation à été émis. Toutes les idées sont les bienvenues...À réfléchir.

Voyage en Bretagne

Pour toutes informations sur l'organisation et les différentes questions sur ce sujet un groupe WhatsApp a été créé à cette intention, Veuillez vous y référer.

Fin de séance 19h30

**Le Secrétaire,**

**Martial Devaux**

**Le Président,**

**Christian Schmitt**